

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du PV de l'AG du 25 janvier 2025
3. Bilan de l'audience à Matignon
4. Prévisions de rentrée 2025
5. Actions des ARELA
6. Point sur le supérieur et les concours
7. Euroclassica et Antiquité-Avenir
8. Communication de la CNARELA
9. Journées d'octobre 2025 organisées par l'ARELACLER
10. Questions diverses

Associations présentes :

ADLAP (Amiens), AGAP (Aix-Marseille), APGLAV (Versailles), APLAAL (Lille), APLG (Nantes), ARDELAC (Créteil), ARELAB (Besançon), ARELABOR (Bordeaux), ARELABretagne (Rennes), ARELAD (Dijon), ARELAL (Lyon), ARELAM (Montpellier), ARELAS (Strasbourg), ARTELA (Toulouse), ATHÉNA, CONNAISSANCE HELLÉNIQUE, THALASSA.

Associations représentées :

ALPLA (Nancy-Metz), APCELA (Poitiers), ARELACLER (Clermont-Ferrand), ARELAG (Grenoble), ARELALIM (Limoges).

22 associations présentes ou représentées sur 24.

Le quorum est atteint.

* * *

François Martin remercie la présidente de la Sorbonne, Nathalie Drach-Temam, ainsi que Marie-Pierre Noël, professeur à l'Institut de grec, qui nous ont permis de nous réunir dans cette salle.

Cette Assemblée générale est particulière, la CNARELA étant endeuillée par la disparition récente de Jean-Victor Vernhes, fondateur de CONNAISSANCE HELLÉNIQUE, et d'Emmanuelle Lachaume, ancienne présidente de l'ARELACLER.

Avant qu'une minute de silence soit observée à la mémoire de Jean-Victor Vernhes, Pascale Peyronnet fait part à l'assemblée du texte d'hommage rédigé par Pascal Boulhol, actuel président de CONNAISSANCE HELLÉNIQUE, et François Martin lit le premier paragraphe du manuel ἔρμαιο¹ qui témoigne parfaitement de l'esprit dans lequel Jean-Victor Vernhes envisageait de partager son savoir.

Une minute de silence sera aussi observée à la mémoire d'Emmanuelle Lachaume lorsque seront évoquées les Journées d'octobre 2025 organisées par l'ARELACLER.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été joint à la convocation à l'Assemblée générale, envoyée aux ARELA par courrier électronique.

François Martin met au vote une modification de l'ordre du jour. Estelle Oudot devant quitter l'Assemblée pour des obligations professionnelles, le point 6 devient le point 3, et les points 3, 4 et 5 deviennent les points 4, 5 et 6.

► Vote : Pour : 22 - Contre : 0 - Abstention : 0.

Le nouvel ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

¹ Cf. Annexes, I.

2. Approbation du PV de l'AG du 25 janvier 2025

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 25 janvier 2025 a été joint à la convocation à l'Assemblée générale, envoyée aux ARELA par courrier électronique. Brigitte Planty, présidente de l'ARELAB (Besançon), précise que les EDS-LLCA évoqués dans le point 7 (lycée) pour l'académie de Besançon concernent en fait l'académie de Dijon.

François Martin met au vote l'approbation du PV de l'Assemblée générale du 25 janvier 2025, avec la précision apportée par Brigitte Planty.

➤ Vote : Pour : 22 - Contre : 0 - Abstention : 0.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 25 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

3. Point sur le supérieur et les concours

Estelle Oudot prend la parole pour indiquer les premiers résultats de la session 2025 :

Agrégation externe de Lettres classiques : 77 admissibles (pour 61 postes)

Agrégation externe de grammaire : 14 admissibles (pour 9 postes)

Agrégation interne de Lettres classiques : 40 admis (pour 40 postes), mais aucune liste complémentaire cette année.

CAPES externe de Lettres classiques : 53 admissibles (pour 60 postes)

CAPES interne de Lettres classiques : 6 admis (pour 8 postes)

François Martin donne ensuite des précisions sur le nouveau CAPES de Lettres classiques, organisé à bac+3 à partir de la session 2026. En 2026 et en 2027, auront également lieu les concours bac+5, selon les modalités définies par l'arrêté du 25 janvier 2021.

Épreuves écrites d'admissibilité :

- dissertation (sur programme) : 5 heures (au lieu de 6), coefficient 2,5 (au lieu de 2) ;
- traduction d'un texte latin et d'un texte grec : 4 heures (au lieu de 5), coefficient 1 (inchangé) ;
- analyse grammaticale et lexicale en langues anciennes et en français, à partir de deux textes : 4 heures (au lieu de 5), coefficient 2,5 (au lieu de 1). Il faudra attendre le sujet zéro pour connaître le contenu exact de cette épreuve.

Épreuves orales d'admission :

- explication d'un texte littéraire latin ou grec accompagné de sa traduction, et rapprochement avec un texte littéraire français : coefficient 5 (au lieu de l'élaboration d'une séance d'enseignement, même coefficient) ;

- entretien de motivation avec le jury et questionnement sur la capacité du candidat à transmettre les valeurs de la République (sans aucun contenu disciplinaire) : coefficient 3 (inchangé).

Pour les lauréats :

- M1 : statut d'élève fonctionnaire avec 12 semaines de stage d'observation et de pratique accompagnée en établissement et une rémunération d'environ 1400€ nets par mois ;

- M2 : statut de fonctionnaire stagiaire avec un stage en responsabilité à mi-temps et une rémunération d'environ 1800€ nets par mois.

Bilan : si la rémunération en M1 et en M2 est un point positif, nous ne disposons en revanche d'aucune information sur la formation disciplinaire reçue par les lauréats pendant les années de Master. Or, cette dernière est fondamentale pour la CNARELA. De plus, la deuxième épreuve d'admission (entretien de motivation) semble peu pertinente pour des étudiants qui ne seront qu'en milieu de L3. La CNARELA et l'APLAES vont donc demander au MEN une audience commune sur le CAPES.

Motion n°1 : François Martin propose de mandater le bureau pour rédiger une motion sur les concours (formation disciplinaire en M1 et M2, deuxième épreuve d'admission).

➤ Vote : Pour : 22 - Contre : 0 - Abstention : 0.

Le bureau de la CNARELA est mandaté à l'unanimité pour rédiger la motion n°1².

4. Bilan de l'audience à Matignon

Le 3 avril 2025, Cécile Laloux, conseillère pédagogique auprès du premier ministre, a reçu la CNARELA, représentée par François Martin et Estelle Oudot.

Ces derniers ont d'abord rappelé la nécessité d'une volonté politique forte : ainsi, en 1996, lorsque, grâce à l'action de la CNARELA, François Bayrou, alors ministre de l'Éducation nationale, avait ouvert l'option latin en 5^e, 10 000 heures avaient été données par le MEN pour cette ouverture. La CNARELA espère donc la présence de cette volonté politique, malheureusement perturbée par les incessants changements de ministre.

² Cf. Annexes, II.

Plusieurs points précis ont ensuite été abordés :

➤ collège :

- L'arrêté du 15 mars 2024, modifiant l'arrêté du 19 mai 2015, a supprimé l'expression « dans la limite de » et a porté à 8 heures le maximum des heures de LCA. Néanmoins, le grec et le latin ne sont toujours pas distingués. La CNARELA demande donc que les heures de grec soient indiquées en plus des 8 heures de latin, et que les horaires des deux langues soient fléchés et apparaissent dans les grilles horaires.

- Français et culture antique : la CNARELA demande que les heures de FCA soient intégrées dans un horaire de français réévalué.

- Diplôme national du brevet : la CNARELA demande que les deux options, latin et grec, soient prises en compte au DNB : financièrement, il n'y aurait aucun coût mais cela constituerait une reconnaissance du travail des élèves.

➤ circulaire de janvier 2018 (mise en œuvre de l'enseignement facultatif de LCA) : elle est désormais obsolète.

➤ lycée :

- Enseignement de spécialité : même si le MEN est déjà intervenu quand l'horaire n'était pas complet pour les élèves, il y a souvent fusion partielle entre les heures d'EDS et les heures d'option.

- Options : la CNARELA demande le rétablissement d'un véritable bonus au baccalauréat et le respect du cumul des options.

➤ ventilations de service : une « instruction » du rectorat de Créteil (25 avril 2024) demandait que les heures de français des professeurs de Lettres classiques soient remontées dans les TRM comme des Compléments de service donnés. Même si cette « instruction » a finalement été annulée, des problèmes de VS se posent encore dans certaines académies.

➤ CAPES : la CNARELA manifeste son inquiétude sur la part de formation disciplinaire en M1 et en M2.

Réponses de Cécile Laloux :

- Les groupes de besoin sont pour le moment maintenus en 6^e-5^e mais ne seront pas mis en place en 4^e-3^e. L'IG est en train de réaliser un bilan d'étape, qui poussera la ministre à prendre les décisions qui s'imposent. Le bénéfice pour les élèves ne semble pas reconnu.

- Malgré un contexte budgétaire tendu, il n'y aura pas de suppression de moyens pour la rentrée prochaine.

- Cécile Laloux encourage la CNARELA à demander une audience au MEN (qui nous a en fait renvoyés à la DGESCO...).

- Il n'y aura pas de nouvelle réforme du lycée mais, à partir de l'an prochain, une épreuve anticipée de mathématiques sera organisée en 1^{re}.

- Le brevet qui conditionne l'entrée en seconde ne verra pas le jour en 2026. À partir de cette session, le DNB sera évalué (comme le baccalauréat) avec 40% de contrôle continu et 60% de contrôle terminal.

- CAPES : pas d'information précise sur la formation disciplinaire en M1 et en M2.

À propos du DNB, François Martin informe l'assemblée générale que, selon le décret et l'arrêté du 10 avril 2025³, les points supérieurs à 10 dans l'un des enseignements facultatifs seront pris en compte dans la moyenne, à condition que celle-ci ne dépasse pas 20. Les demandes de la CNARELA n'ont pas été entendues alors qu'elles n'entraînent aucun coût financier.

Les représentants des ARELA prennent ensuite la parole :

- ARTELA (Toulouse) : il n'y a plus de langues anciennes dans les lycées de la rive gauche de Toulouse, ce qui pose la question de la rupture de la continuité des enseignements par rapport aux collèges du secteur : l'offre n'est donc plus égalitaire sur l'ensemble du territoire.

- ARELABretagne (Rennes) : deux lycées proposent des LCA mais un seul du grec.

³ Arrêté de 2015 : (avec modifications) <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGIARTI000051460275/2025-09-01/> art. 6 « Le diplôme national du brevet est décerné aux candidats mentionnés à l'article 3 ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20. Cette moyenne résulte de la moyenne des moyennes annuelles attribuées dans chacun des enseignements obligatoires à hauteur de 40 % du résultat final ajoutée à la moyenne des notes obtenues aux épreuves d'un examen à hauteur de 60 % du résultat final.

Sont également pris en compte les points supérieurs à 10 sur 20 de la moyenne obtenue dans l'un des enseignements facultatifs ou dans l'enseignement en langue des signes française suivi par le candidat, sous réserve que la moyenne de la part de contrôle continu auxquels ces points s'ajoutent ne dépasse pas 20 sur 20. »

Arrêté février 2025 : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051253739>

Décret avril 2025 : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT0000514517982>

[init=true&page=1&query=diplôme+national+du+brevet&searchField=ALL&tab_selection=all](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT0000514519512?init=true&page=1&query=dipl%C3%AAme+national+du+brevet&searchField=ALL&tab_selection=all)

Arrêté avril 2025 : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT0000514519512>

[init=true&page=1&query=diplôme+national+du+brevet&searchField=ALL&tab_selection=all](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT0000514519512?init=true&page=1&query=dipl%C3%AAme+national+du+brevet&searchField=ALL&tab_selection=all)

François Martin indique que la CNARELA va redemander une audience au MEN et propose de mandater le bureau pour rédiger deux motions :

Motion n°2 : sur le collège (arrêté sur le DNB qui ne reconnaît pas l'investissement des élèves, FCA)

➤ Vote : Pour : 22 - Contre : 0 - Abstention : 0.

Le bureau de la CNARELA est mandaté à l'unanimité pour rédiger la motion n°2⁴.

Motion n°3 : sur le lycée (EDS, options, continuité des enseignements entre collège et lycée)

➤ Vote : Pour : 22 - Contre : 0 - Abstention : 0.

Le bureau de la CNARELA est mandaté à l'unanimité pour rédiger la motion n°3⁵.

5. Prévisions de rentrée 2025

François Martin rappelle d'abord qu'il convient de se renseigner auprès des IPR sur l'existence de commissions de bassin collège/lycée dans les différentes académies. Il signale aussi que les inscriptions sont de plus en plus informatisées : comme les enseignants de Lettres classiques ne sont plus présents pour informer les parents sur l'enseignement des langues anciennes, ceux-ci ne cochent pas l'option latin ou grec. Enfin, il propose que la CNARELA demande à être auditionnée par les commissions éducation de l'Assemblée nationale et du Sénat (comme cela a déjà été le cas par le passé).

Les représentants des ARELA prennent ensuite la parole pour évoquer les conditions de la rentrée 2025 :

- ARELAM (Montpellier) : dans un collège de Narbonne, les enseignants n'ont pas le droit d'aller dans les classes de 6^e pour faire la promotion du latin en 5^e.

- ARELAS (Strasbourg) : le principal d'un collège de Strasbourg refuse que les enseignants de lycée viennent dans les classes de 3^e pour informer les élèves sur l'enseignement des langues anciennes dans leur établissement.

- ARTELA (Toulouse) : le sondage de la CNARELA sur les conditions de la rentrée 2025 vient d'être renvoyé aux adhérents.

- ARELABretagne (Rennes) : la baisse démographique entraîne des pertes d'heures, des compléments de service sur d'autres établissements et des fermetures de poste. À ce propos, François Martin rappelle qu'il faut éviter de n'avoir que des heures de langues anciennes, afin de ne pas se retrouver sur plusieurs établissements.

- ARELAB (Besançon) : la date des votes des DGH est de plus en plus repoussée.

6. Actions des ARELA

Les délégués des ARELA présentent les actions de leurs associations ; ces actions doivent être communiquées à Sylvie Pédroaréna pour diffusion sur le site et dans la lettre d'information.

- ARTELA (Toulouse) : concours (lettre d'une femme célèbre de l'Antiquité, déesse ou mortelle) ; Semaine de l'Antiquité (conférences, projection de film, lecture publique de *Médée* et remise des prix Euroclassica). À ce propos, Florence Turpin rappelle qu'il faut envoyer les photos des remises de prix Euroclassica à la CNARELA, qui se chargera de les faire parvenir à Euroclassica, et François Martin signale qu'il convient de prévenir la cellule presse du rectorat.

- ARELAM (Montpellier) : concours Cléopâtre qui a réuni 420 élèves ; Journées de l'Antiquité (conférences, lecture publique de *Médée*, manifestations dans les musées, lycées, collèges).

- ARELABOR (Bordeaux) : nombreuses sorties pour les adhérents ; concours régional (35 collèges) ; concours d'affiches.

- ARELAB (Besançon) : concours d'affiches ; sortie au Musée archéologique de Lyon ; publication sur le site de l'ARELAB d'une communication présentée par Sylvie David dans un colloque au sujet du dossier de textes sur les plantes, publié sur le site Odysseum : <http://www.arelab.fr/pedagogie/sequences-documents/>

- ARELABretagne (Rennes) : concours de vidéos (intégrant du latin ou du grec).

- APGLAV (Versailles) : participation au festival des langues classiques de Versailles (avec mise en place d'un *escape game*).

- AGAP (Aix-Marseille) : rallye (voyage de Marcus et Callisté) ; participation au festival ARELATE.

François Martin répertorie ensuite les académies où existe une journée des langues anciennes :

- Bordeaux : lors d'une journée de formation où les collègues de l'académie sont invités par

⁴ Cf. Annexes, II.

⁵ Cf. Annexes, II.

l'IPR, l'ARELABOR organise des conférences universitaires, suivies par l'Assemblée générale de l'association. C'est la seule ARELA pour laquelle l'AG a lieu dans le cadre d'une journée de formation.

- Orléans-Tours : une demi-journée de stage réunit les professeurs de lycée et de collège pour permettre la liaison collège/lycée. Un projet de création d'une ARELA va peut-être se réaliser⁶.

- Amiens : depuis quatre ans, l'ADLAP est sollicitée pour une journée de formation.

- Aix-Marseille : une journée de stage est organisée (au lieu de deux auparavant), avec à la fin une présentation de l'AGAP.

- Versailles : une journée d'étude LCA se déroule à l'Université Paris Nanterre.

- Strasbourg : l'AG a lieu en même temps que la remise des prix d'un concours de version latine, mais il ne s'agit pas d'une journée organisée par l'IPR.

- Besançon : trois réunions de bassin, coorganisées par l'IPR et les collègues de lycée, permettent de présenter l'ARELAB.

- Créteil : un séminaire académique s'est tenu en avril (« Faire vivre les oeuvres antiques, en cours de latin, de grec, et de français »).

7. Euroclassica et Antiquité-Avenir

a) Euroclassica

Karine Rondier indique que les sujets de la session 2025 seront disponibles en octobre et rappelle que l'obtention du diplôme constitue un avantage pour le dossier Parcoursup des lauréats. Elle précise aussi que, même si la Ianua concerne plutôt les lycéens, chaque professeur est libre, suivant le niveau de ses élèves, de leur faire passer le niveau 1 (Vestibulum) ou le niveau 2 (Ianua), indépendamment de leur classe. Il convient toutefois de le préciser si on mentionne ce diplôme sur Parcoursup.

Florence Turpin rappelle ensuite que la Conférence annuelle d'Euroclassica se déroulera à Sofia, en Bulgarie, du 18 au 21 août 2025. Le pré-programme a été publié en ligne⁷. La date limite d'inscription est le 30 juin.

b) Antiquité-Avenir

Sylvie Pédroaréna prend la parole pour signaler que, les relations étant de moins en moins fructueuses avec le réseau Antiquité-Avenir, le bureau de la CNARELA a pris la décision de suspendre la participation de la Coordination et a donc adressé aux responsables une lettre dont elle donne lecture devant l'Assemblée générale.

Par ailleurs, François Martin précise que des informations sont attendues sur le programme *Les Humanités dans le texte*, en particulier sur l'avenir du site *Odyseum*.

8. Communication de la CNARELA

François Martin signale que la CNARELA a maintenant rejoint Bluesky et que le compte X de la Coordination est donc en sommeil.

Par ailleurs, Sylvie Pédroaréna rappelle que chaque ARELA peut récupérer pour son bulletin des articles publiés dans les bulletins des autres ARELA, à condition d'en mentionner la source.

9. Journées d'octobre 2025 organisées par l'ARELACLER

François Martin donne lecture d'un texte envoyé par Audrey Adhémar et Isabelle Tixier, coprésidentes de l'ARELACLER, pour rendre hommage à Emmanuelle Lachaume⁸. Une minute de silence est ensuite observée.

Le bureau de la CNARELA mettra tout en œuvre pour aider les membres de l'ARELACLER à terminer l'organisation des prochaines Journées d'octobre.

10. Questions diverses

François Martin indique que le GELAHN a maintenant payé à la CNARELA ses cotisations en retard et que le problème de son maintien ou non au sein de la Coordination ne se pose donc plus.

Il présente quelques ouvrages qui lui sont parvenus. La lettre d'information de la CNARELA en donnera la liste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

⁶ Au moment où nous rédigeons ce PV, l'ArelaOT a été officiellement créée et va déposer une demande d'adhésion à la CNARELA.

⁷ <https://www.euroclassica.eu/portale/euroclassica/activities/annual-conferences/detail/euroclassica-congress-2025-sofia.html>

⁸ Cf. Annexes, III.

ANNEXES

Annexe I. Discours de Pascal Boulhol

CNARELLLA : c'est toujours en triplant au moins, et en faisant sonner avec vigueur ce triple ou quadruple **L**, que Jean-Victor Vernhes (l'auteur du manuel *Hermaion* et le fondateur de *Connaissance Hellénique*), ce Jean-Victor Vernhes qui nous a quittés le 15 avril dernier, prononçait le nom d'un organisme pour lequel il avait une estime profonde et affectueuse. Quand je le corrigeais avec emphase en lui rappelant l'unicité du **L** de CNARELA et le détail de cet acronyme, il me regardait d'un air mi-penaud, mi-faussement désappointé, et soupirait que CNARELLLA sonnait mieux, retentissait plus harmonieusement, était plus chantant.

Le latiniste que je suis ne pouvait, au fond, lui donner tort, et ce, pour deux raisons : d'abord parce que CNARELA m'a toujours fait penser au latin *CLANGOR*, *CLANGERE*, désignant la sonnerie de la trompette chez Virgile ou dans la Bible, et donc m'a toujours suggéré un son de clairon avant le combat. Ensuite parce que, comme Jean-Victor et comme vous tous, j'ai toujours cru au « **bon combat** » pour la culture classique et l'enseignement de ses langues.

Oui, la trompette de la CNARELA sonne pour réveiller les troupes avant la bataille du grec et du latin, dans tous ses aspects : celui, didactique, de chaque cours ou conférence ; celui de la pédagogie ; et aussi celui, stratégique et tactique, de la négociation avec les chefs d'établissement, de la discussion en haut lieu avec les ministres, les recteurs ou les responsables des officines où se conçoivent les programmes, ou encore de la persuasion pour gagner à notre cause les élèves, leurs parents et le monde. Si les trompettes de la Renommée peuvent être « bien mal embouchées », comme dit l'aède qui repose au Golfe du Lion, les trompettes des amis des langues anciennes font retentir un appel harmonieux et débonnaire, en vue d'une bataille sans effusion de sang qui est celle du **savoir**, un savoir à défendre contre les hégémonies, le culte de la rentabilité, l'indifférence ou la résignation.

Défendre est nécessaire, mais ne suffit pas : il faut aussi promouvoir et partager. Si la CNARELA et ses composantes les ARELAs exercent vaillamment ces trois fonctions, *Connaissance Hellénique* (membre de la CNARELA, enfant de celle-ci, ou plutôt, en réalité, sa **sœur aînée** puisqu'elle est née huit ans avant), se dédie plus particulièrement à la troisième mission, le partage, en permettant aux gens qui n'ont pas pu faire du grec dans leur jeunesse et dans un cadre scolaire, de se rattraper plus tard, à l'âge adulte, en s'inscrivant à un Cours par correspondance dont ils peuvent choisir eux-mêmes le rythme. C'est comme cela que Jean-Victor avait conçu la chose, et que ses successeurs la conçoivent eux aussi : non pas (surtout pas !) faire concurrence à l'enseignement secondaire ou universitaire du grec ; non pas (surtout pas !) chercher noise aux professeurs de collège ou de lycée occupés contre vents et marées à entretenir la flamme – ces professeurs que d'ailleurs nous sommes ou avons été ; il s'agit, **tout au contraire**, de travailler dans leur sillage, avec les mêmes valeurs, le même esprit et le même but, mais d'une façon complémentaire et avec plus de liberté, pour donner une **seconde chance** à celles et ceux qui ont « manqué le train » du grec à l'école, ou qui, plus tard, veulent se replonger dans la langue de Platon.

Cet idéal que nous a insufflé Jean-Victor Vernhes continue d'animer l'équipe de *Connaissance Hellénique* et celle de sa revue **Ὁ Λύχνος**, 49 ans après la fondation. La disparition brutale du père fondateur, de celui qui fut notre ami avant d'être notre maître (l'ordre est inverse pour ma chère Pascale qui vous lit ces lignes), nous cause assurément une grande peine. Nous ne l'entendrons plus tripler le **L** de CNARELLLA, nous parler phonétique ou diététique, plaisanter à propos d'Homère ou de Lucien, nous donner d'utiles conseils post-hésiodiques sur le moment idoine pour planter les fèves ou nous illuminer par ses découvertes étymologiques...

Notre chagrin, cependant, a été bien adouci par les marques de sympathie de la CNARELA et par tant de témoignages spontanés qui nous ont été adressés ces derniers jours. Sans faiblir et en essayant d'être à la hauteur, ce qui n'est pas facile, nous poursuivrons l'œuvre de Jean-Victor Vernhes dans le Cours de Grec, avec nos correcteurs et correctrices bénévoles, ainsi que dans le *Λύχνος* en ligne ; nous continuerons à travailler, main dans la main avec l'**AGAP** et au cœur de la **CNARELA**, afin que non seulement les élèves des collèges et lycées et les étudiants des universités, mais aussi une cohorte moins jeune, assez hétéroclite et peu académique (je cite en vrac d'après nos fichiers : plâtrier, pharmacienne, pilote de ligne, hôtesse de l'air, médecin, facteur, chef(fe) de rayon, routier, apiculteur, représentant en Cognac...), bref tout un peuple bien bigarré, puisse lire **dans le texte** les *Dialogues des Morts*. Il faut de tout pour faire un monde, et, pour que vive

le grec, on peut, je crois, faire une petite place à la modeste succursale qu'est *Connaissance Hellénique* (modeste mais quand même gaillarde à l'approche de son cinquantième printemps). Une petite place dans la Coordination, dans le giron de la Maison-Mère (en réalité notre **sœur cadette**) nommée CNARELA ou CNARELLLA selon les goûts, et dont la constance, illustrée par la présente Assemblée Générale et la solidarité des ARELAs, nous **rassérène** et nous guide... Le Breton qu'était Jean-Victor aurait dit : nous sert de **repère**, comme l'étoile qui brille dans la tempête.

Pascal Boulhol
Président de *Connaissance Hellénique*
17 mai 2025

Extrait du manuel de Jean-Victor Vernhes, ἑρμῆιον, initiation au grec ancien (éditions Ophrys) :

Accessible à chacun, quelle que soit sa formation, commode à celui qui étudie seul, ce manuel offre une initiation claire et pratique au grec ancien, en proposant des exercices simples et efficaces, et en présentant dès les premières pages des extraits variés d'auteurs grecs. Il contient l'essentiel de ce qu'il faut savoir pour aborder la littérature grecque antique dans les textes originaux.



**MOTIONS DE LA CNARELA
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 MAI 2025
Paris - Sorbonne**

La CNARELA, réunie en Assemblée Générale le 17 mai 2025 à Paris, a voté les trois motions suivantes :

Motion n°1 : concours du CAPES

La CNARELA dénonce la réforme du CAPES menée sans concertation. La situation catastrophique du recrutement par ce concours, année après année, exige que le ministère prenne la mesure de l'enjeu. Mais il ne peut y avoir de réforme sérieuse si les acteurs de terrain ne sont pas impliqués dans sa conception. Les étudiants ont besoin de lisibilité. Or, les réformes successives n'ont fait qu'augmenter les difficultés qu'ils ont à se repérer pour entrer dans le métier.

La CNARELA a déjà alerté à plusieurs reprises le ministère sur l'importance de la formation disciplinaire. La réduction de la durée horaire des épreuves pour le nouveau concours situé pendant l'année de L3 donne un mauvais signal. De plus, l'entretien de motivation, seconde épreuve de l'oral d'admission, est loin d'être placé au bon moment du parcours des candidats. Quant à la formation disciplinaire prévue au cours des années de M1 et M2, ni son horaire, ni son contenu, ni son encadrement, ni son mode de validation ne sont clairement précisés.

Les deux années de master financées attireront peut-être quelques candidats supplémentaires, mais il convient surtout que les lauréats à la fin du M2 s'engagent résolument dans une carrière par la suite. Ce n'est malheureusement plus le cas aujourd'hui si l'on considère l'augmentation affolante du nombre de démissions, dont l'institution est pleinement responsable en refusant d'entendre les demandes légitimes du corps enseignant.

Motion votée à l'unanimité

Motion n°2 : collège : nouveau DNB, dotations.

La CNARELA dénonce l'arrêté du 10 avril 2025 sur le nouveau DNB, qui ne reconnaît pas l'engagement des élèves étudiant les langues et cultures de l'Antiquité, latin et grec. En effet, un seul enseignement facultatif, alors qu'ils en suivent souvent deux, est pris en considération. Quant à la faiblesse des points attribués, elle n'encourage pas les élèves à travailler davantage.

Or, financièrement, la prise en compte des deux options ne représenterait aucun coût. Le blocage est donc à un autre niveau : le ministère refuse de reconnaître réellement l'engagement des élèves.

La CNARELA demande donc instamment que ce texte soit complété pour offrir la possibilité de faire valoir les deux langues anciennes, latin et grec, et demande que le volume de points attribués, auparavant entre 10 et 20, soit réévalué par un bonus coefficienté.

Par ailleurs, les moyens dans les dotations doivent être fléchés pour le latin et le grec. Ils dépendent actuellement du bon vouloir local et sont une variable d'ajustement au gré du vent des politiques ministérielles. Cela n'assure jamais une pérennité des enseignements facultatifs qui ont déjà subi des coupes importantes pour l'application des groupes de besoins (dont l'intérêt n'est pas reconnu d'après le rapport rendu en mai 2025 par l'inspection générale). L'enseignement « Français et culture antique » a été laminé car les moyens qui auraient dû accompagner son existence n'ont pas été donnés. Seule une révision de l'horaire de français en 6^e, augmenté d'une heure, permettra de le mettre en place et de le proposer à tous les élèves, sans exception.

Motion votée à l'unanimité



www.cnarela.fr
Adresse postale : 40 rue Godefroy Cavaignac, 75011 Paris
Tél. : 01 43 56 52 33
courriel : francois.martin@club-internet.fr

Motion n°3 : Lycée

La CNARELA demande que la continuité entre le collège et le lycée soit assurée pour le latin et le grec, et que le choix des LCA puisse être un motif de dérogation quand le lycée de secteur ne les propose pas. De plus en plus, les moyens des dotations, qui ne sont pas fléchés pour les Langues et cultures de l'Antiquité, sont utilisés pour les enseignements de spécialités ou des dédoublements dans d'autres disciplines.

Les élèves qui souhaitent poursuivre (ou commencer) les options au lycée sont pénalisés et leur parcours souvent très compliqué : horaires officiels non respectés, regroupements de niveaux qui rendent les cours difficiles à suivre et à organiser. L'enseignement de spécialité LLCA est très difficile aussi à mettre en place ou à maintenir d'une année sur l'autre : les pressions sur les professeurs et les élèves sont réelles, entravant l'application d'une réforme qui prétendait laisser davantage de choix aux élèves dans leurs parcours. On voit simplement le retour des anciennes filières, en particulier la filière S avec la triplète mathématiques-physique-SVT.

La CNARELA demande des moyens réels, fléchés. L'évaluation des options de latin et de grec dans le calcul du baccalauréat doit être mieux valorisée. Il faut que soit clairement reconnu l'investissement des élèves qui choisissent ces disciplines.

Motion votée à l'unanimité

Hommage à Mme Lachaume, Emmanuelle, Manue, notre Vénus,

En tant que présidentes de l'Arelacler, nous souhaitons rendre un hommage empreint de reconnaissance et d'émotion à Mme Lachaume, qui fut pour nous bien plus qu'une collègue : une amie fidèle, une figure engagée, une force motrice de notre association.

Enseignante d'exception, Mme Lachaume incarnait ce que l'on peut espérer de meilleur dans la transmission des savoirs : une passion vive pour les langues anciennes, un profond respect pour ses élèves, et une manière d'enseigner à la fois exigeante, inspirante et profondément humaine.

Mais son engagement ne s'est pas limité à la sphère pédagogique. Membre active du bureau de l'Arelacler, elle en fut tour à tour secrétaire, présidente, puis trésorière. À chacune de ces fonctions, elle s'est investie avec une rigueur constante, une générosité rare et un enthousiasme communicatif. Partenaire précieuse de l'association Astu Sciences, elle a su tisser des liens, créer des ponts, et porter haut les valeurs des humanités.

Dynamique, combative, enjouée, elle était l'âme agissante de nombreux projets. Son énergie, sa bienveillance et sa détermination laissent une empreinte durable dans nos mémoires et dans la vie de notre association.

Son combat pour la défense et la promotion des Langues et Cultures de l'Antiquité ne s'arrêtait pas aux murs de sa classe ou aux réunions académiques. Elle s'est investie à l'échelle nationale, notamment à travers les réseaux sociaux et des groupes d'entraide comme *ATC – Entraide dans l'enseignement des langues anciennes*, où elle partageait sans relâche ses ressources, ses idées et son enthousiasme. En tant que secrétaire de l'association *Les Immortels*, elle a encore élargi son influence, contribuant à faire rayonner les humanités dans toute la France.

Au-delà de son engagement professionnel, c'était une personne profondément humaniste, généreuse, tournée vers les autres. Une amie inégalable, dont les éclats de rire, l'écoute attentive et la chaleur humaine vont cruellement nous manquer.

Vénus, à jamais dans nos cœurs, et dans ceux de tous celles et ceux dont elle a touché l'âme par sa bienveillance, son engagement et la lumière qu'elle faisait rayonner autour d'elle.